

# COMMUNE DE DEVESSET

## Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 29 Mai à 20h

**Présents** : MM. BOQUET Michel, CHANTREL Paul, ROCHE Etienne, SACILOTTO Olivier, DELOBRE Louis, HERITIER Ludovic, VALLA Maurice, Mmes DEGACHE Eliane, VUILLARD Cécile

**Excusés** : Mmes KORNIG Aurélie, HAGE-PAYA Petra

**Secrétaire de séance** : M. VALLA Maurice

### 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

Le compte rendu du 14 Avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

### 2- Modification simplifiée du PLU pour rectification d'erreurs matérielles

Le Maire rappelle au conseil l'approbation du PLU en date du 06 mai 2013 et sa modification pour erreurs matérielles en date du 27 septembre 2013.

D'autres modifications doivent être faites :

- Règlement graphique plan sud - zone A non délimitée (à délimiter ou à supprimer)
- Règlement écrit : sommaire : page 52 – Dispositions applicables à la zone A et non et non AU
- problèmes d'accès dans les orientations d'aménagement : page 4 - "l'accès du site indicé 2 sera accessible par un chemin à créer le long d'une servitude de passage existante". Il semble difficile de réaliser un accès de voirie sur un chemin n'étant pas communal, accès à modifier.

Accord du conseil à l'unanimité pour lancer une modification simplifiée dans les plus brefs délais.

### 3- Convention marché de voirie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un groupement de commandes, relatif à un marché à bon de commande, pour des travaux de voirie sur 6 communes du territoire de la Communauté de Communes Val'Eyrieux a été constitué.

Le coordinateur du groupement de commande est la Communauté de Communes Val'Eyrieux.

Les membres du groupement de commande sont les communes de Devesset, Mars, Rochepaule, Saint-Agrève, Saint André en Vivarais et Saint-Jeure d'Andaure.

Chaque membre du groupement signera avec l'entreprise retenue son propre marché et sera chargé de l'exécution de ce dernier.

Aucune participation des membres du groupement aux frais de gestion de ce dernier n'est demandée par la collectivité coordinatrice.

Le Conseil Municipal approuve le groupement de commande avec la CCVE tel que présenté et autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande et toutes les pièces concernant cette affaire.

Pour : 9 – Abstention : 0 – Contre : 0

#### **4- Candidature Val'Eyrieux pour territoire à énergie positive**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil communautaire a été sensibilisé à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Territoire à Energie Positive (AMI TEPOS) et à délibérer en faveur d'une candidature à l'AMI TEPOS le 13 avril 2015 :

*Extrait de la délibération du Conseil communautaire présentée en Conseil municipal :*

*M. Picard expose que la Communauté de communes souhaite candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Territoire à Energie Positive proposé par la Région Rhône-Alpes et l'ADEME.*

*Le dossier de candidature doit être déposé auprès de la Région avant le 15 juillet 2015.*

*L'objectif est d'engager le territoire dans une démarche de transition énergétique, avec pour finalité la réduction des consommations énergétiques du territoire de 50 % d'ici 2050, et la couverture des consommations restantes par la production d'énergies renouvelables. Les actions à mener pour y parvenir seront de trois ordres : réduction des consommations, efficacité énergétique, production d'énergies renouvelables.*

*Il explique qu'afin de démontrer la capacité et l'engagement du territoire à réaliser sa transition énergétique, le dossier de candidature à remettre à la Région Rhône-Alpes doit comprendre : un état des lieux énergétique du territoire, une identification des potentiels de production d'énergies renouvelables du territoire, un programme d'actions immédiates dites « sans regrets », une trajectoire 2050, une description de l'organisation interne de conduite du projet, des lettres d'engagement des acteurs locaux dans la démarche.*

*Pour ce faire, il est proposé de conventionner avec l'association Polenergie pour la réalisation des diagnostics techniques nécessaires au montage de la candidature et pour bénéficier de leur appui en terme stratégique et pédagogique. Le montant de la convention s'élève à 12 320 € pour 25 jours de travail.*

*M. PICARD souligne que Val'Eyrieux pourrait bénéficier d'un soutien financier de la Région Rhône-Alpes via le CDDRA Centre Ardèche et du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche pour cette mission. Le plan de financement prévisionnel est le suivant : 5 000 € du CDDRA et 3 640 € du PNR.*

*Etant donné la transversalité et l'importance des enjeux liés à la transition énergétique, il sera nécessaire pour la Communauté de communes de doter le projet d'une gouvernance et de moyens permettant de fédérer les acteurs du territoire ; d'articuler la démarche avec les politiques territoriales existantes (SRCAE et PCT régionaux, Plan Territorial Energie du Département, Plan Climat Energie Territorial du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche) et de s'appuyer sur les dispositifs existants.*

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

- Autorise la participation de la Communauté de communes à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Territoire à Energie Positive de la Région Rhône-Alpes ;*
- Autorise la signature d'une convention avec l'Association Polenergie pour la conduite des actions de diagnostics techniques nécessaires au montage du dossier TEPOS ;*
- Autorise le dépôt de toute demande de financement de toute collectivité ou organisme susceptible d'apporter son soutien financier à la démarche ;*

Le Conseil Municipal déclare apporter son soutien entier à ce projet et à la mise en œuvre des actions qui auront été retenues à l'issue des différentes études ; assure la Communauté de Communes de son investissement, dans la limite de ses compétences et de son territoire pour contribuer à devenir un territoire à énergie positive.

Pour : 3 – Abstention : 6 – Contre : 0

#### **5- Création de postes suite à des avancements de grade**

Monsieur le Maire informe le conseil que 2 agents de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grades en 2015. Il propose donc de créer les postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> juin 2015 et d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Accord du conseil à l'unanimité.

## 6- Fonctionnement bacs à accès contrôlé

Suite à la mise en place du nouveau système de bacs pour les ordures ménagères, un bac collectif à accès contrôlé a été installé dans le village. Il nécessite l'utilisation de cartes fournies par le SICTOM et distribuées par la mairie. Le SICTOM propose qu'une caution soit demandée en échange de la carte, ce qui implique la création d'une régie. N'ayant pas la compétence ordures ménagères, le conseil ne souhaite pas créer cette régie et ne demandera pas de caution. Les nouvelles cartes seront remises en échange des cartes vides. Ce bac sera principalement à destination des résidences secondaires, la levée n'ayant lieu qu'une fois par semaine et la commune ne possédant qu'un seul bac à accès contrôlé.

## 7- Questions diverses



### **Chemin d'accès Les Vernets**

Le propriétaire de la maison demande que la commune achète une partie du terrain pour régulariser le chemin d'accès à sa maison. A voir avec les autres propriétaires.



### **Lasures mairie**

Devis 4200 € accepté en 2013. Les travaux devraient être réalisés en juin 2015.



### **Desserte voirie terrains constructible**

Monsieur le maire rappelle que les terrains constructibles situés à l'entrée de la commune côté de St-André en Vivarais, ne pourront avoir une autorisation d'urbanisme positive que si, comme le prévoit le PLU, la voirie est réalisée par la commune.

La réalisation du chemin sera donc inscrite au programme voirie 2015 pour la moitié de la longueur permettant de desservir les premiers lots.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.*